

recteur général des Postes et d'autres honorables députés disent: "Vous allez être jugé avec équité". Et cependant, ce Duchemin, partisan sans responsabilité aucune, homme d'une réputation des moins enviabiles, qui n'a aucune notion de ce qui est juste et bien, a adressé un rapport au ministre des Travaux publics proposant que ce gardien soit destitué. Je suis allé trouver le ministre des Travaux publics et je l'ai prié d'avoir la bonté d'exiger que Duchemin lui fit tenir les témoignages recueillis par lui, et de les examiner avant d'en venir à une décision. Ce soir, en entrant à la Chambre, j'ai reçu une lettre m'informant que la destitution a été faite, sans que l'on ait examiné une seule preuve.

Cette conduite peut être très habile, mes honorables adversaires peuvent faire plaisir à quelques suppôts conservateurs dans leurs circonscriptions électorales respectives, mais ils n'en retireront aucun avantage politique. En effet, l'homme que l'on destitue dans ces conditions, se retire bien décidé à se venger et déterminé à combattre jusqu'à ce qu'il ait rendu la monnaie de leur pièce à ceux qui l'ont traité injustement. Si mes honorable amis trouvent cela de bonne politique, grand bien leur fasse, mais ce n'est point là un procédé loyal, ce n'est ni convenable, ni juste, et il n'y a pas ici un seul honorable député qui ne le sache fort bien. Je tiens à dire au directeur général des Postes, qui a fait dans mon comté une ou deux destitutions de cette nature, que je désire autant que qui que ce soit ici voir la prorogation de cette session du Parlement, mais je lui promets que, si j'ai la santé et la force d'être ici l'hiver prochain, et que lui ou quelqu'un de ses collègues essaient de recommencer, il ne passeront pas la prochaine session du Parlement sur un lit de roses.

M. PELLETIER: Je suis prêt à passer bien des nuits sans sommeil pour avoir rempli mon devoir. . .

M. MACDONALD: Appelez-vous cela devoir?

M. PELLETIER: Et aucune menace du député de Picton ou de n'importe qui en cette Chambre ne m'empêchera de faire ce que je considère être mon devoir.

M. MACDONALD: L'honorable ministre considère-t-il qu'il est de son devoir de mettre effrontément en pratique en ce pays, sans examen, la maxime qui veut que les dépouilles appartiennent aux vainqueurs?

M. PELLETIER: L'attaque dont je suis l'objet ce soir est ma récompense pour ne pas avoir destitué tous les maîtres de postes dont on m'a demandé la destitution.

M. CARVELL: Vous allez les destituer tous.

M. PELLETIER: Les destituer tous?

M. MACDONALD.

M. CARVELL: Oui, jusqu'au dernier.

M. PELLETIER: Je déclare à mon honorable ami que ce qu'il dit n'est pas vrai

M. CARVELL: Vous les avez tous destitués dans ma circonscription électorale. Il n'y en a pas un seul que vous ayez épargné. C'est pire qu'un vol de grand chemin.

M. PELLETIER: Je dis que, dans bien des cas, j'ai refusé de destituer des maîtres de poste dont on m'avait demandé la destitution, et cela quand j'ai jugé que je ne devais pas l'accorder.

M. MACDONALD: Où cela?

M. CARVELL: Ce n'est pas le cas pour ma circonscription.

M. PELLETIER: Si le temps n'était pas si court, je pourrais lire au comité les réponses que j'ai faites quand j'ai cru que ces demandes de destitution n'étaient pas raisonnables.

M. MACDONALD: Comment avez-vous constaté que les destitutions demandées n'étaient pas raisonnables?

M. PELLETIER: J'ai usé de mon jugement au meilleur de ma connaissance.

M. MACDONALD: Vous n'y connaissez rien.

M. PELLETIER: Je n'ai pas destitué un employé sans que je crus qu'il le méritait.

M. CARVELL: Et les femmes?

M. PELLETIER: Et je continuerai à agir de la même manière dans l'avenir. Aucune menace ne m'empêcheront de faire ce que je crois être mon devoir. Quant au cas de M. Duchemin dont quelques députés ont parlé, il mérite d'être étudié. Si les faits sont tels qu'on les rapporte, je m'occuperai certainement de la chose, parce que je ne crois pas que ce soit juste. Toutes les allégations sont dans le hansard et j'ai demandé à l'assistant du sous-ministre d'écrire à M. Duchemin, de lui envoyer une copie de ce qui a été dit à son sujet et de lui demander de répondre, parce que M. Duchemin n'est pas ici pour se défendre.

M. TOBIN: Je demanderai à l'honorable ministre des Postes si le docteur Shurtleff est la même personne qui tient une enquête au sujet de Joseph Cloutier de Sainte-Agathe de Dudswell? Voici les titres d'un article que je trouve dans le "Daily Record" de Sherbrooke, dans son numéro du 26 janvier, au sujet des actes de la personne en question:

Intervention politique dans les Cantons de l'Est.

Le commissaire Shurtleff, C.R., a commencé une enquête. . .

Il a entendu des dépositions contre le directeur de la poste et les officiers des douanes—